

GALFINGUE

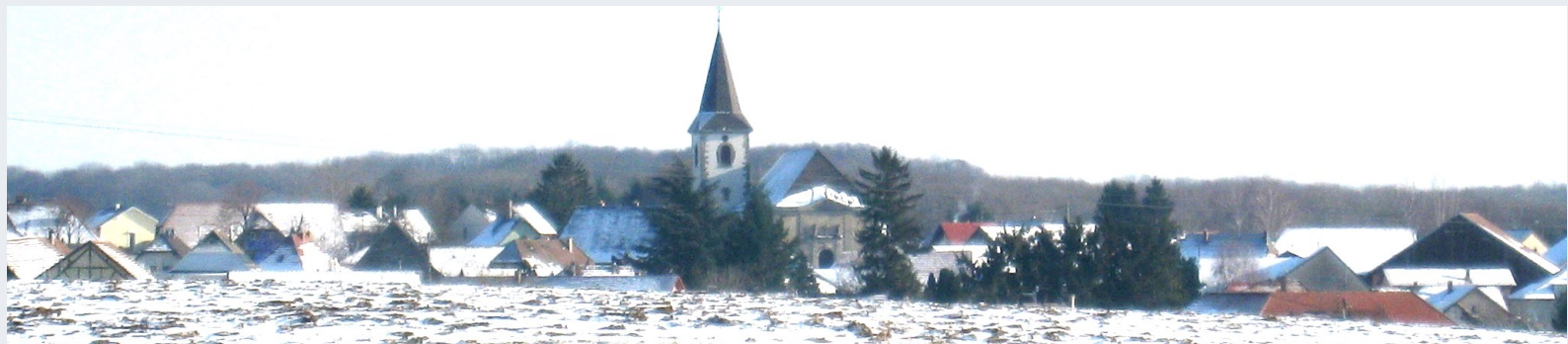
**ECHO N° 42
JUILLET 2026**



 **Journée
Citoyenne**

Le samedi 5 septembre 2026

Voir feuillet d'inscription



LE MOT DU MAIRE

Chers Galfinguoises et Galfinguois,

Qui l'eût cru : l'été est la saison estivale indispensable et attendue, à chacune et chacun pour s'offrir un peu de repos et de temps de loisirs pour recharger les « batteries » et préparer la rentrée scolaire et la reprise de son activité professionnelle dans les meilleures conditions. Ces vagues de canicule répétées et ce stress hydrique sont dévastateurs pour les organismes humains, animaliers et l'ensemble de l'écosystème avec l'assèchement des rivières, des fleuves. Cela ajoute de l'anxiété pour nos amis agriculteurs, éleveurs, maraîchers, viticulteurs....dont l'activité économique pour nous nourrir dépend du climat. Cet été est malheureusement fait de feu, de cendres, de désolation et de larmes.

Nous devons rendre un hommage collectif et uni à nos sapeurs pompiers volontaires et professionnels qui luttent avec acharnement dans des conditions dantesques aidés en cela par les agriculteurs et autres professionnels et bénévoles, pour le bien commun.

C'est quand la France se retrouve devant de tels défis qu'elle redevient la France !

Celle de la terre, celle des terroirs, celle des gens bien intentionnés, celle aussi de la vraie solidarité et non pas celle de cette soit-disante solidarité contenue dans les discours politiques pour faire de l'électoratisme.

Quand la France est meurtrie elle sait se retrouver avec ses valeurs et délaisse la violence quotidienne et les revendications qui n'ont pas leur place chez nous, soutenues et exploitées par celles et ceux qui ne veulent pas de cette France!

MERCI A TOUS CES GENS ANONYMES QUI FORCENT LE RESPECT ET LA CONSIDÉRATION.

Pendant cet épisode caniculaire, je remercie tout particulièrement notre première adjointe, Marie-Claire ABRAMATIC pour son travail de prise de contact et de proximité auprès de nos seniors, qu'elle a réalisé avec l'appui de notre secrétariat et de la 3ème adjointe, Céline DEMMEL. Nos services, nos agents, nos pompiers restent mobilisés, proches de vous pour vous être utiles et vous conseiller ou vous orienter.

Vous le découvrirez en parcourant ce numéro de votre bulletin municipal, j'ai souhaité faire une large place au rappel de quelques points de réglementation qui malheureusement nous interpellent et posent problème. Les arrêtés pris ont été volontairement publiés in extenso. Je vous en recommande la lecture et la prise de connaissance pour une meilleure compréhension. Nous vous encourageons à rappeler ces règles à nos quelques concitoyens que vous identifiez et qui manquent de civisme. Lorsque des faits semblables vous sont connus ou que vous les observez en flagrance, vous pouvez également les communiquer en mairie.

Les prochaines semaines vont voir le démarrage d'un ravalement de façade avec le changement des volets de notre maison communale au 4 rue du Général de Gaulle, qui en a grand besoin.

Nous sommes également mobilisés et au cœur d'un projet ô combien incroyable et inespéré pour notre village : l'étude de la transformation de notre ancienne mairie en vue de pouvoir vous offrir un commerce de proximité. A ce stade, je ne peux vous en dire davantage car plusieurs défis restent à relever (financiers et réglementaires), mais nous avons bon espoir!

Avec nos voisins de la municipalité de Heimsbrunn, et selon le constat dressé suite aux épisodes de canicule, nous étudions de façon collaborative, une climatisation pour les salles de classe de nos enfants et enseignants.

Il me reste à vous souhaiter de belles vacances pour ceux qui ont la chance de les voir arriver et surtout en retrouvant un peu de fraîcheur.

Bon courage à tous, avec mes sentiments les meilleurs et dévoués au nom de toute l'équipe municipale.

Votre Maire,

Christophe Bitschéné

Conseils municipaux

Comptes rendus succincts des Conseils Municipaux

Aperçu des délibérations votées depuis le 22 décembre 2025.

SÉANCE DU 2 MARS 2026

- ⇒ Examen et approbation du compte financier unique 2025
- ⇒ Dépenses d'investissement avant vote du budget 2026
- ⇒ Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ » au sein du bloc Communal (COMMUNES ET GROUPEMENTS)
- ⇒ Demande de mise à disposition de moyens opérationnels communaux au profit du SIS68
- ⇒ Approbation du rapport de la CLECT
- ⇒ Approbation du protocole de dissolution du SIAEP HEIMSBRUNN
- ⇒ Retrait de la délibération N°202527 DU 22 DÉCEMBRE 2025 concernant le bail à ferme
- ⇒ Cession de l'ancien véhicule de première intervention

SÉANCE DU 20 MARS 2026

- ⇒ Installation du Conseil Municipal
- ⇒ Élection du Maire sous la présidence d'Alphonse RAUB
- ⇒ Détermination du nombre d'adjoints sous la présidence de Christophe BITSCHÉ
- ⇒ Élection des adjoints
Lecture et remise de la charte de l' élu local par le Maire élu
- ⇒ Délégations du Conseil Municipal au Maire
- ⇒ Vote des indemnités de fonction
- ⇒ Élection des délégués au sein des différents syndicats

- ⇒ Charte interne « MAPA » - Création d'une commission communale d'attribution des marchés à procédure adaptée
- ⇒ Commissions municipales
- ⇒ Référents

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

- ⇒ Examen et approbation - Affectation du résultat
- ⇒ Examen et approbation du Budget Primitif 2026
- ⇒ Budget Primitif 2026 – Subventions communales
- ⇒ Budget Primitif 2026 – Autres tarifs communaux
- ⇒ Budget Primitif 2026 – Fixation du taux des trois taxes communales
- ⇒ Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
- ⇒ Vacations salle polyvalente
- ⇒ Commission communale des impôts directs – Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres
- ⇒ Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- ⇒ Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule électriques (IRVE) sur voirie dans la commune de Galfingue
- ⇒ Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

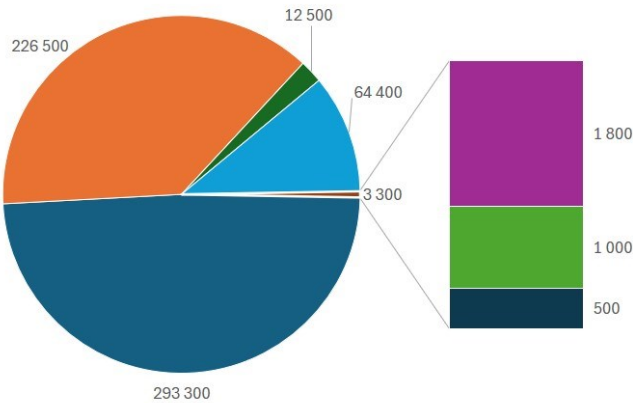
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

- ⇒ Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Présentation du budget municipal

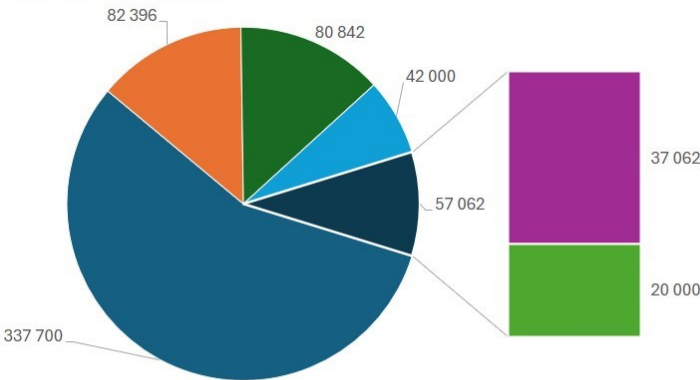
Dépenses de fonctionnement 2026 : 600 000 €

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations



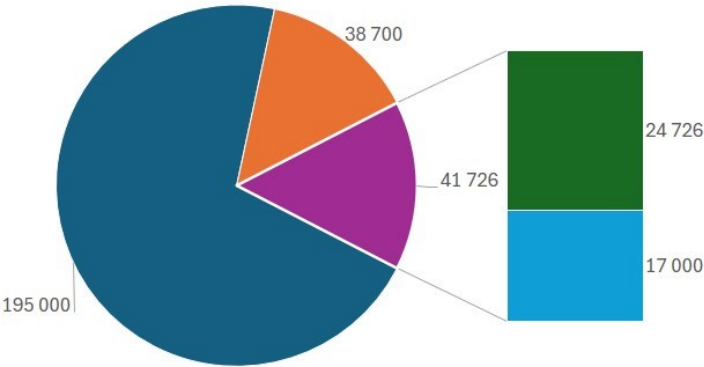
Recettes de fonctionnement 2026 : 600 000 €

- Impositions directes
- Impôts et taxes
- Dotations et participations



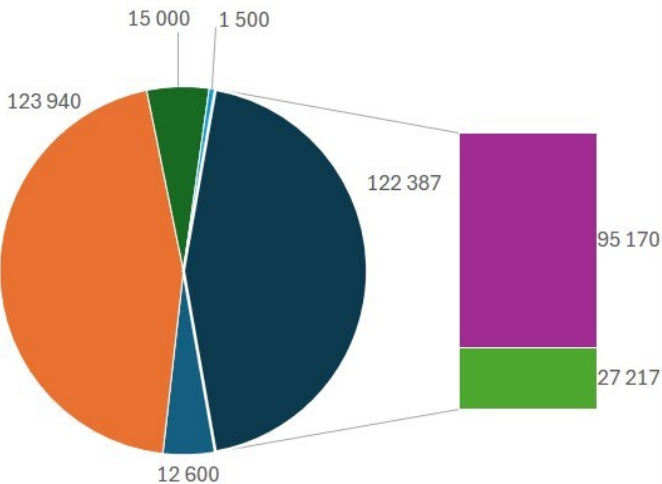
Dépenses d'investissement 2026 : 275 426 €

- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilés
- Restes à réaliser
- Immobilisations incorporelles



Recettes d'investissement 2026 : 275 426 €

- Produits des cessions immobilisations
- Dotations, fonds divers et reserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilés
- Excédent d'investissement reporté
- Restes à réaliser



AUTORISATIONS D'URBANISME ACCORDÉES

ZINK Jean-Luc, 10 rue d'Ilfurth
Remplacement des fenêtres & volets + ravalement de façade (16/01/2026)

RHIN HABITAT lotissement « LA PLAINE »
Construction d'un bâtiment de 4 appartements, 1 carport, 8 places de parking dont 1 PMR (04/02/2026)

RHIN HABITAT lotissement « LA PLAINE »
Construction d'un bâtiment de 4 appartements, 1 carport, 8 places de parking dont 1 PMR (04/02/2026)

RHIN HABITAT lotissement « LA PLAINE »
Construction d'un bâtiment de 4 appartements, 1 carport, 8 places de parking dont 1 PMR (04/02/2026)

N'GUYEN Mickaël, 10 rue Saint-Blaise
Aménagement extérieur & mise à niveau terrain avec clôture (20/02/2026)

EHRET RUDOLF Grégoire, 20 rue des Coquelicots
Construction maison individuelle + garage (14/04/2026)

BERNHARD Laurent, 32 rue Saint-Blaise
Pose de pavés en granit + remplacement portail (14/04/2026)

BERNHARD Laurent, 32 rue Saint-Blaise
Insertion d'une piscine coque à l'intérieur d'une ancienne piscine (14/04/2026)

LOYER Robert, 8T rue du Gal de Gaulle
Pose de portail à 2 battants (14/04/2026)

SIRLIN Jean-Paul, 21 rue du Gal de Gaulle
Division foncière en vue de construire (12/05/2026)

SAUDER Jean-Luc, 13 rue de Spechbach
Pose d'une retenue de terre avec des murs en « L » (22/05/2026)

KIEFER Joëlle, 2 rue du Gallenberg
Peinture boiseries façade, balcon, volets et porte garage + protection en alu s/ boiserie pignon (27/05/2026)

DE MENDITTE Thuy, 12 rue des Coquelicots
Construction maison individuelle (27/05/2026)

HOUILLIEZ Emilie, 1A rue du Gal de Gaulle
Pose de garde corps sur terrasse & escaliers (01/06/2026)

SCI FAMILLE HUBSCHWERLEN, 18 rue du 25 Novembre
Clôture + balustrade (05/06/2026)

JUNCKER Marc, 30 rue du 25 Novembre
Démolition + construction mur avec grillage (02/07/2026)

MARTIN Catalina, 8a rue du 25 Novembre
Portail + portillon + remplacement fenêtres, isolation extérieure + ravalement façade + raccordement tout à l'égout (22/07/2026)

TRUTT Christelle, 3B rue de Hochstatt
Isolation extérieure + ravalement façade (22/07/2026)

SCHEFFEL Hugo & SCHNEIDER Julia, 7 rue des Gentianes
Maison avec garage accolé (23/07/2026)

RENNA Sébastiano, 8 rue du Gal de Gaulle
Clôture + piscine (23/07/2026)



Bienvenue aux nouveaux arrivants 2026

* M. & Mme SAUDER Jean-Luc & Graziella
au 13 rue de Spechbach

* Mme BAUER Nathalie
au 17 rue du 25 Novembre

* Mme HARLEAUX Lala
au 4B rue du 25 Novembre

* M. MADEO Giusi
au 17 rue du 25 Novembre

* M. MIMAUD Sylvain & Mme STEIGER Charline
& leur fille Louise au 2 rue des Coquelicots

* M. TERZI Mehmet & Mme TOPAL Hélyne
& leurs enfants Diana, Evan et Liyan
au 22 rue du 25 Novembre

* M. MEYER Jean-Luc & Mme RABASTE Rachel
au 17 rue du 25 Novembre

* M. STALDER Thomas & Mme KASTEN Maéva
& Matéo au 49B rue du 25 Novembre

* M. BOESPFLUG Lilian & Mme MARCHE-MEDINA Solène
au 17 rue du 25 Novembre

* M. & Mme BERRACHED Hamza & Elhem
& leurs enfants Kais, Leïla, Zeïna, Sheïna
au 18 rue du 25 Novembre

* M. GRASSART Julien
& son fils Liam au 4B rue du 25 Novembre

* M. ALLIMANT Martial & Mme FELS Stéphanie
au 6 rue du Général de Gaulle

* M. RIETSCH Tanguy
& ses enfants Raphaël et Tanguy
au 12 rue de Spechbach



ETAT-CIVIL 2026

Naissances

02.03.2026 : Louise, Charlie MIMAUD
Fille de Charline Elise STEIGER
& de Sylvain Dominique MIMAUD

23.06.2026 : Célestine GALLÉ
Fille de Marthe GALLÉ
& de Mickaël Bernard
Raymond FOUCAULT



11.06.2026 : Ava, Olga, Jeanine MARINI
Fille de Caroline Anna BERBETT
& de Benjamin MARINI

03.07.2026 : Iris BOESPLUG MARCHAND
Fille de Solène Marie MARCHAND—MEDINA
& de Lilian BOESPLUG

18.04.2026 : Eloïse Lucille Caroline FREY
&
Charles Paul SANSEVERINO

Mariages

29.05.2026 : Coraline Marie FUCHS
&
Kévin Raymond André LE RALEC



Décès



03.01.2026 : Paul Alfred BORN
(84 ans)

13.04.2026 : Julien Victor Pierre ERHART
(91 ans)
Ancien Membre du Conseil Municipal de Galfingue

21.03.2026 : Armand Joseph ROSENBERGER
(76 ans)

07.07.2026 : Jörg Heinrich HOFFMANN
(93 ans)

17.07.2026 : Guy BASCHUNG
(89 ans)

17.07.2026 : Patrick DECK
(65 ans)
Ancien Membre du Conseil Municipal de Galfingue

ANNIVERSAIRES 2026



Georges HALLER
85 ans le 7 janvier



Julien BINDLER
101 ans le 31 janvier



Armand STRUB
90 ans le 12 février



Geneviève BITSCHÉNÉ
80 ans le 14 avril



Raymonde DESSOUD
80 ans le 28 janvier



Yvonne RIMLINGER
94 ans le 28 juin



Mathilde MEYER
99 ans le 7 février



Rose Line FAETIBOLT
85 ans le 17 juillet



Denis LIEBER
80 ans le 30 juin

Ont également fêté leur anniversaire :

80 ans

Jean-Louis HALM
le 20 février

Paulette DECK
le 9 mars

Huguette KNECHT
le 13 mars

Guy MEYER
le 20 juin

85 ans

Gabrielle EGLIN
le 11 mars

90 ans

Monique GRUS
le 3 janvier



NOCES De diamant



Geneviève & Gérard BITSCHÉNÉ
le
1er juillet

Ephéméride 2026

80 ans

- * Francis GRUNENWALD né le 22/08/1946
- * Annie KUREK née le 29/08/1946
- * Jean-Pierre RITTER né le 03/09/1946

85 ans

- * Astrid VANDEVELDE née le 21/08/1941
- * Anne-Marie KRANKLADER née le 26/08/1941
- * Monique BERGER née le 23/09/1941
- * Pierre RIMELIN né le 17/10/1941
- * André HALLER né le 27/11/1941
- * Margueritte MORELLE née le 21/12/1941

90 ans

- * Eugène EGLIN né le 19/08/1936
- * Helga HOFFMANN née le 27/08/1936
- * Liliane LITZLER née le 18/11/1936

92 ans

- * Michel RENAUD né le 14/12/1934

94 ans

- * Marie-Thérèse BOEGLIN née le 31/10/1932



INFORMATIONS

Agenda 2026

Balayage mécanisé :

- Mercredi 02 septembre
- Mercredi 07 octobre
- Mercredi 04 novembre

Astuce : Profitez du passage de la balayeuse pour nettoyer vos trottoirs la veille : celle-ci ramassera vos saletés laissées dans les caniveaux.



Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

Ramassage des encombrants

Tous les 3èmes lundis du mois de : mars, juin, septembre et décembre (**prochaine date le lundi 14 septembre**) **sur appel (maximum 3 jours avant la collecte) :**

au numéro vert : 0 800 002 914

Des informations complémentaires en réponse à des questions administratives peuvent être consultées sur le site de Galfingue : www.galfingue.fr

Les informations les plus urgentes seront communiquées via PANNEAU POCKET : www.panneaupocket.com

Votre prochain « Petit ECHO » paraîtra en octobre/novembre 2026

Retrouvez également l'application PANNEAU POCKET sur notre site :



Contre les cambriolages,
la gendarmerie

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**

[Vous partez bientôt en vacances ?](#)



Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de la gendarmerie de Lutterbach se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

Ou via le site :

⇒ <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/>

⇒ **ou contacter la gendarmerie de Lutterbach au 03.89.52.12.12**



N'hésitez pas également à prévenir vos voisins et à signaler à la gendarmerie la présence sur Galfingue de véhicules suspects ou d'individus effectuant des démarchages.

Règlementation Municipale

Nous vous rappelons un certain nombre de règles, dont certaines se réfèrent à des arrêtés :

- ⇒ Arrêté Municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage
- ⇒ Arrêté Municipal relatif à la lutte contre l'utilisation de protoxyde d'azote
- ⇒ Arrêté Préfectoral relatif aux chiens mordeurs ou griffeurs
- ⇒ Règle de citoyenneté concernant les déjections canines
- ⇒ Règle de stationnement dans les rues de la commune se référant au code de la route



« Quelques règles de citoyenneté et de parentalité »

**L'été est là, voilà revenu le temps de profiter de belles journées et soirées.
Pour la tranquillité de tous, n'oublions pas quelques règles de civisme :**



- ⇒ Les travaux de bricolage et jardinage se font uniquement de :
8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au samedi
et tous les jours fériés de :
9 H 00 à 12 H 00 et interdit le dimanche.
- ⇒ Limitez le volume sonore de la musique en extérieur, et veillez aux discussions trop animées autour du barbecue le soir,
- ⇒ Profitez de votre piscine dans le calme,
- ⇒ Nos amis les chiens sont pleins d'énergie, calmons leurs aboiements intempestifs,
- ⇒ Concernant les déjections canines, un certain nombre d'habitants continuent d'être exaspérés devant l'incivilité et le comportement passif de certains propriétaires de chiens face aux déjections canines. Utilisez les canisacs mis à votre disposition.
- ⇒ Des dépôts de canisacs ont été réalisés à différents endroits de la chaussée de la commune. Des poubelles sont largement mises à disposition pour les jeter, sans parler du manque de respect de cette pratique !



Restons citoyens et respectueux de chacun.



Règlementation Municipale



RAPPEL DE DISPOSITION DES CANISACS

Nos agents communaux constatent que les maîtres de nos amis à 4 pattes laissent trop de déjections canines dans les espaces publics malgré l'installation de 8 distributeurs canisacs sur le territoire de la commune....

Après plusieurs rappels infructueux qui n'ont pas permis d'améliorer cette situation, les représentants municipaux, élus et/ou agents, ont désormais la possibilité de dresser une amende pour déjection canine d'un montant de **150€** selon les dispositions de l'article R.541-76-1 du code de l'environnement.

Un triste exemple dont un concitoyen a été victime : conséquences désastreuses d'un dépôt de canisacs dans un bassin de poissons, qui a entraîné leur mort.



Ces incivilités ne doivent plus se reproduire dans notre village.

RAPPEL DES RÈGLES DE STATIONNEMENT

Rappel de l'article R417-11 du Code de la Route : le stationnement d'une voiture sur le trottoir est interdit.

Un stationnement sera considéré comme gênant s'il bloque un trottoir, un accotement ou un passage réservé à la circulation des piétons. En effet, se garer à ces endroits peut être très dangereux pour les piétons, qui peuvent être contraints de marcher sur la chaussée où circulent les voitures. Il est également interdit de stationner ou circuler sur la piste cyclable, faut-il le rappeler ! Dans le cas où aucune autre option n'est disponible selon l'étroitesse des rues, il est impératif de laisser un espace libre sur le trottoir pour permettre le passage d'un fauteuil roulant ou d'une poussette. Tout stationnement gênant est passible d'une amende de deuxième classe de **150€**.

Par ailleurs, il est considéré comme abusif de stationner un véhicule au même endroit sur la voie publique de manière ininterrompue pendant plus de 7 jours, ce qui est également passible d'une amende de **150€** avec enlèvement et mise en fourrière facturés au propriétaire du véhicule.

Nous missionnerons les Brigades vertes et la gendarmerie pour veiller au respect de ces dispositions réglementaires, dans l'intérêt général et la sécurité de tous avec le discernement nécessaire entre l'abus, la négligence avérée et la situation occasionnelle, notamment celle de visiteurs et autres fêtes familiales pour le stationnement

Chacun comprendra que les négligences des uns, minoritaires ou appropriation du domaine public ne peut que nuire à la très grande majorité qui respecte ces règles de bon sens qui ont toujours eu cours !

NOUS COMPTONS SUR LA COMPREHENSION ET LA COLLABORATION DE TOUS.

Règlementation Municipale



CHIEN MORDEUR—GRIFFEUR :

QUE FAIRE

Articles L211-14-2 ; du code rural
AM du 21 avril 1997

Toute morsure ou griffure de personne par un chien, quel que soit sa race, doit être déclarée à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou détenteur de l'animal ou par tout professionnel ayant eu connaissance de la morsure dans l'exercice de sa profession (vétérinaire par exemple).

Le maire devra recueillir les informations suivantes : nom et adresse du propriétaire, identification et âge du chien, vaccination éventuelle, assurance,...

Tout animal (qu'il soit ou non vacciné contre la rage) ayant mordu ou griffé doit :

- ◇ être placé, à l'initiative et aux frais du propriétaire ou de son détenteur, sous surveillance d'un vétérinaire sanitaire pendant une période de 15 jours à compter du jour où la personne a été mordue ou griffée ;

Durant cette surveillance, en vue de la recherche de symptômes de rage, le chien devra être présenté 3 fois au même vétérinaire sanitaire : la première visite ayant lieu dans les 24 heures ou à défaut au plus tôt suivant la morsure, la seconde et la troisième visite ayant lieu respectivement 7 et 15 jours après la morsure ou la griffure.

- ◇ faire l'objet pendant ces 15 jours de mise sous surveillance d'une évaluation comportementaliste*. Le résultat de cette évaluation devra être transmise à la mairie de déclaration de la morsure ;

Le maire peut par la suite imposer au propriétaire ou au détenteur de suivre une formation afin d'obtenir une attestation d'aptitude ; placer l'animal dans un lieu de dépôt si le propriétaire n'a pas respecté ses obligations.

* la liste des vétérinaires comportementalistes est tenue à jour par le conseil de l'ordre des vétérinaires de la région Grand-Est
<https://extranet.veterinaire.fr/annuaires/veterinaire-evaluateurs>



**ARRETE MUNICIPAL N° 37/2026 RELATIF
A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE**

Annule et remplace l'arrêté n°09/2021

Le Maire de GALFINGUE

- Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-2, et L.2542-1 à L.2542-4, et L.2542-10
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.623-2
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, et R.1337-6 et suivants
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.571-1 et suivants
- Vu le décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du Code de la Santé Publique,
- Vu l'arrêté interministériel du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,
- Vu la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

Considérant que l'autorité municipale est tenue de prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires en vue de garantir la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 09/2021

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits **les bruits gênants** par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice

La fête nationale du 14 juillet, le jour de l'an et la fête de la musique font l'objet d'une dérogation permanente au présent arrêté.

Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (etc...) **ne peuvent être effectués que :**

- du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30 ;
- les jours fériés de 9h à 12h.

L'utilisation de ces engins est interdite les dimanches et les après-midis des jours fériés.

Article 4 : Toute personne utilisant **dans le cadre de ses activités professionnelles**, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, **doit interrompre ces travaux** (sauf en cas d'intervention urgente) :

- entre 19h30 et 7 heures ;
- toute la journée des dimanches et jours fériés.

Par exception, les activités professionnelles peuvent commencer à 6h et terminer à 21h en période de canicule **avérée**, en dehors des dimanches et jours fériés

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 6 : Tout agent de la force publique est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mulhouse ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin ;

Fait à Galfingue le 26 juin 2026

Le Maire,
Christophe BITSCHENE



ARRETE MUNICIPAL N° 13/2026
Portant réglementation sur la vente, l'acquisition, la détention
et la consommation de protoxyde d'azote afin de lutter contre
ses usages détournés et dangereux

Le Maire de la Commune de GALFINGUE

Vu la loi n°2021-695 du 1^{er} juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1311-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1, L2212-1, L2212-2, L2214-3 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment ses articles 131-13, L222-15, L223-1, R610-5, R632-1 et R644-2 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2023 fixant la quantité maximale autorisée pour la vente aux particuliers de produits mentionnés à l'article L. 3611-1 du Code de la santé publique contenant du protoxyde d'azote ;

Vu le rapport de l'Observatoire Européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA, devenue EUDA) en date du 21 novembre 2022 mettant en évidence les risques et les dommages associés à ce produit largement disponible, bon marché et populaire auprès des jeunes ;

Considérant que le protoxyde d'azote est un gaz d'usage courant contenu dans les cartouches de siphons alimentaires, dans les aérosols d'air sec, dans des bonbonnes utilisées dans l'industrie et dans la médecine ;

Considérant que son usage est détourné de son usage initial pour ses propriétés euphorisantes ou psychoactives, que ce phénomène est régulièrement constaté sur la voie publique par les services de police et qu'il traduit la banalisation de l'usage intensif de ce produit ;

Considérant que le produit est transféré dans des ballons de baudruche afin d'être inhalé, ayant pour effet de multiplier les risques notamment d'asphyxie lorsque le sac plastique ou le masque recouvrent le nez et la bouche pour inhaler le protoxyde d'azote ;

Considérant les risques encourus par les personnes inhalant du protoxyde d'azote, notamment : brûlure des lèvres et de la gorge par le froid, perte de connaissance pouvant entraîner une chute grave ou une perte des réflexes, voire un risque de décès par manque d'oxygène lorsque les cartouches sont très concentrées ;

Accusé de réception en préfecture
068-216801019-20260306-ARRETE_202613-AR
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Considérant que l'usage régulier du protoxyde d'azote selon l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies peut entraîner les effets irréversibles suivants : addiction, confusion, désorientation, difficulté de coordonner les mouvements, altération de la mémoire, troubles de l'humeur de type paranoïaque, hallucination visuelle, trouble du rythme cardiaque ;

Considérant que cette pratique a été observée sur le territoire communal et national depuis plusieurs mois dans des proportions inquiétantes notamment de la part d'automobilistes qui inhalent le protoxyde d'azote transféré dans des ballons de baudruche et qui malgré les effets précités circulent ensuite sur la voie publique au mépris des règles de sécurité routière ;

Considérant par ailleurs que ces cartouches usagées, jetées à même le sol sur le domaine public, constituent des déchets qui polluent et portent atteinte à l'environnement ;

Considérant que cette consommation peut constituer des atteintes au bon ordre, à la sécurité, à la sûreté, à la santé et à la tranquillité publiques ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de prendre des mesures nécessaires et adaptées de protection contre les risques provoqués par l'inhalation du gaz de protoxyde d'azote.

ARRÊTE

Article 1 : La détention, l'utilisation, la cession et la revente de cartouches de gaz de protoxyde d'azote, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public, par des personnes mineures ou majeures, sont interdits sur tout le territoire de la commune de Galfingue.

Article 2 : L'usage détourné de protoxyde d'azote, à des fins récréatives ou incendiaires, sur l'espace public est interdit.

Article 3 : Il est interdit aux mineurs de posséder sur eux dans l'espace public du territoire de la commune et dans les espaces privés ouverts au public, des cartouches ou autres récipients sous pression contenant du gaz de protoxyde d'azote. Les forces de l'ordre saisissent les cartouches de gaz ainsi que le matériel qui s'y rattache, en vue de les détruire ou les remettent au représentant légal du mineur consommateur ou détenteur en les informant des risques liés à la consommation.

Article 4 : Il est interdit de jeter ou d'abandonner sur la voie publique et les espaces privés ouverts au public les cartouches ou autres récipients sous pression ayant contenu du protoxyde d'azote, ainsi que les détritissus de son usage.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté pourra donner lieu à l'application d'une amende forfaitaire d'un montant de 150 euros pour les contraventions de la 2e classe, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
068-216801019-20260306-ARRETE_202613-AR
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Article 8 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Inter-communales ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Galfingue ;

Fait à Galfingue, le 6 mars 2026
Le Maire,
Christophe BITSCHENE



Accusé de réception en préfecture
068-216801019-20260306-ARRETE_202613-AR
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Réalisations & travaux

Juin 2026 Renouvellement de la chaussée rue du Général de Gaulle

La maîtrise d'ouvrage a été assurée et financée par la CEA



Travaux effectués par ENEDIS

Enfouissement de la ligne aérienne haute tension 20 000 volts.



Juillet 2026 Réparation suite à une rupture de canalisations « rue Saint-Gangolphe »

Les travaux ont été réalisés et pris en charge par la
SMABVD
(Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse
Vallée de la Doller)

Réalisations & travaux 2026

Juin-Juillet 2026

Installation d'une borne IRVE de recharge électrique sur le parking de la mairie



Une information ultérieure sera diffusée sur la date de mise en service et le coût des charges.



Réception de la 1ère tranche de travaux du lotissement « La Plaine »

Mise en place d'une nouvelle guirlande de Noël sur le platane près de la salle Polyvalente





LE NOUVEAU SUPERALIMENT QUI POUSSE SOUS VOS YEUX.

Vous l'avez peut-être remarqué en vous promenant à Galfingue : **nos champs de chanvre poussent sous vos yeux depuis quelques mois**, avec leur feuillage si reconnaissable... Laissez-nous vous présenter un peu mieux ce projet, lancé en avril dernier :

Luca rejoint l'exploitation agricole familiale de plus de 100 ans en 2022, avec l'envie d'**innover** et de **retrouver de l'indépendance** en s'éloignant des marchés mondiaux du blé ou du maïs. Son choix se porte rapidement sur le **chanvre**, une plante qu'il considère comme celle de l'avenir.

UNE PLANTE VIEILLE COMME LE MONDE

Bien avant le coton, c'est le chanvre qui habillait nos ancêtres : ses fibres servaient à tisser vêtements, cordages et voiles de bateaux. On l'utilise aujourd'hui pour isoler les maisons, pour pailler, et bien sûr pour se nourrir et se soigner.

Sur le plan **écologique**, ses résultats impressionnent : **en à peine quatre mois, le chanvre capte autant de CO2 qu'une forêt**. Une plante donc très complète, que nous avons envie de remettre au goût du jour.



Malgré tous les préjugés et le manque de connaissances, le chanvre alimentaire n'a rien à voir avec le cannabis. Nous sélectionnons une variété qui ne contient pas de THC, et donc aucun effet psychotrope.

UN SUPERALIMENT, DÉCLINÉ EN 6 PRODUITS

Côté alimentation, **les graines de chanvre sont considérées par les nutritionnistes comme un superaliment**. À partir d'une seule graine, nous obtenons : graines entières, graines décortiquées, deux huiles, et deux poudres protéinées (à 40 % et 60 % de protéines pour 100 g).

Les graines de chanvre apportent une **protéine végétale complète**, aussi bien assimilée par le corps que celle d'un œuf ou d'une viande, pour **une énergie stable** et une **meilleure récupération musculaire**. Elles se saupoudrent partout, sans modération : yaourts, salades, soupes, tartines...

Une cuillère à soupe d'huile par jour suffit pour profiter de 90 % de bons acides gras, avec un ratio **oméga-3 / oméga-6** quasiment introuvable ailleurs.

Anti-inflammatoire, elle prend soin du **cœur**, du **cerveau** et des **articulations**, et peut aussi s'appliquer directement sur la **peau** en cas d'inconfort cutané.

Nos poudres protéinées, elles, s'ajoutent aux smoothies, porridges ou pâtisseries, ou se dégustent en shaker avant et après l'effort **pour booster les performances et optimiser la récupération**.



Plus d'informations sur stellachanvre.fr

Vous pouvez aussi suivre nos aventures sur nos réseaux sociaux @stella.chanvre, où l'on partage recettes, coulisses et infos sur le projet.

N'hésitez pas à nous écrire là-bas ou par mail, on répond à toutes vos questions avec plaisir.

@stella.chanvre
www.stellachanvre.fr

Environnement

Plantation de fleurs et réalisation de galets décoratifs

Pour sensibiliser les enfants de l'école à leur environnement de la cour de l'école, un projet de plantation décorative a été réalisé en collaboration avec les enseignantes Mesdames Berger et Bluntzer, notre ATSEM Carmen et les agents communaux.

Après une première étape de plantation de plantes fleuries en partie vivaces dans une ancienne auge remise en état et peinte, celle-ci a été décorée par de très jolis galets, sur une idée artistique de Joëlle. La plantation a été accompagnée d'explications et de recommandations pour la mise en place et son suivi.

Les galets ont été peints par les enfants en classe, puis déposés et collés par leur soin à l'emplacement de leur choix sur l'auge. **Un vrai travail d'artistes : [bravo aux enfants !!!](#)**



FLEURISSEMENT DE NOTRE VILLAGE Merci aux participants

**PARTICIPATION DE NOS
AGENTS AU « CHANTIER
PARTAGÉ DU
ZOO »**
Organisé par



**PARTICIPATION EN
OCTOBRE 2026 DE LA COM-
MUNE A « FOLIE'FLORE »**
Avec une présentation florale sur
le site de la commune



Environnement

LES VERGERS COMMUNAUX A VOTRE DISPOSITION

Nous rappelons que deux vergers communaux aux entrées de Heimsbrunn et de Spechbach sont à votre disposition pour la cueillette gratuite des fruits.

L'été étant sec cette année, la production est moins abondante mais il y a quand même beaucoup de pommes et de prunes rouges dans le verger à l'entée du côté de Spechbach pour les tartes et les compotes.

Servez- vous !



Tarte aux pommes

Pâte brisée

250 g. farine - 125 g. de beurre
1 pincée de sel - 125 ml. d'eau froide

Mélanger, farine, sel et beurre
coupé en petits morceaux.
Ajouter l'eau peu à peu en
pâte jusqu'à ce qu'elle soit
formée.

Formez une boule, filmez
et laissez reposer.

Préchauffez le four 220°

Étaler la pâte à tarte
étaler la pâte et garnir avec
les pommes coupées en tranches.

Flan

3 œufs - environ 40 g. de sucre
1 paquet sucre vanillé, 20 cl. crème

Verser la préparation aux
pommes.

Faire cuire pendant 40 minutes.

Facultatif
5 cuillères à soupe de poudre de
cannelle

La recette « secrète » de sa tarte aux pommes dévoilée par une fine pâtissière du village

Régalez-vous !

ÉVÈNEMENTS



01.05.2026 : Allumage de la « Flamme du Soldat Inconnu » à l'Arc de Triomphe par Dominique REDOUTE, Président de la Fédération Nationale des Décorés du Travail

30.05.2026 : Atelier marque-pages organisé par Claude WACH, Conseillère Municipale, dans le cadre de « l'itinérance vélo » du MOULIN NATURE



03.07.2026 : Distribution de composteurs offerts par la commune aux administrés, dans les locaux de l'ancienne mairie, avec les explications sur le compostage données par un technicien du SIVOM.



18.07.2026 : Galfingue et le « Tour de France » : le présentateur patrimoine de l'émission France TV, Franck FERRAND, a reçu une marqueterie de Maurice FISCHESSE représentant une maison située « rue du Puits à Galfingue ».



À L'ÉCOLE...

Visites & sorties

Les élèves de Galfingue ont effectué une plongée dans le passé de nos parents, grands-parents, arrière-grands-parents... grâce à Maurice, Marie-Paule et Armande. Nous les remercions pour l'accueil et la visite guidée à travers les différents objets et souvenirs.



Au cours du mois d'octobre 2025 les écoliers de Galfingue, de la grande section au CE1, ont visité la ferme de Monsieur Paul DEGUILLE.

Ce dernier dispose du label vert pour accueillir des classes sur son exploitation.

Les élèves ont pu découvrir les installations et les champs. Ils ont touché et observé des graines de blé, de maïs, de colza et de soja.

Après des explications à l'intérieur de la ferme, une « enquête » en extérieur a été menée pour comprendre que la terre est vivante. Donc, elle doit être protégée et exploitée de manière raisonnée.

Musée de Maurice



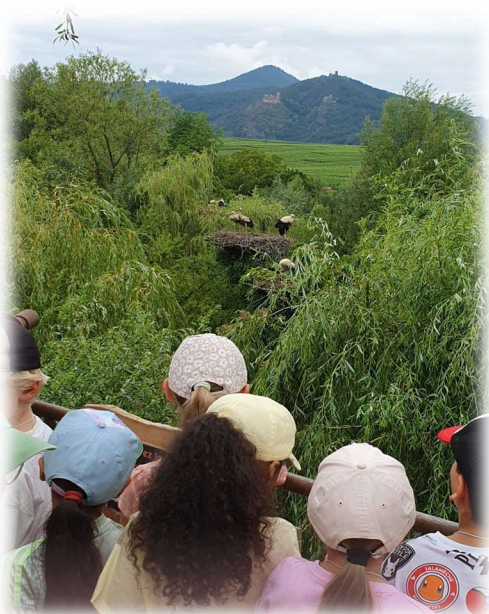
Les enfants ont pu ainsi voir une ancienne salle de classe, des objets du quotidien (qui ont bien changés depuis) comme des fers à repasser, des lessiveuses, des pots de chambre, des tracteurs... Le tout agrémenté d'anecdotes de nos hôtes.

Un grand merci à eux!

Visite de la ferme de la Chapelle



Visites & sorties



Lundi 29 juin 2026, quatre classes du RPI sont allées visiter le site dédié à la nature près de HUNAWIHR.

Les enfants ont pu observer des ratons laveurs, des loutres, des ragondins, des cigognes et bien d'autres animaux.

Chaque classe a pu emprunter, à son rythme, les sentiers et les ponts qui traversent le parc.

Sortie au Naturoparc



Des ateliers ont permis aux élèves d'utiliser leurs sens ou de réaliser des empreintes de pattes d'animaux.

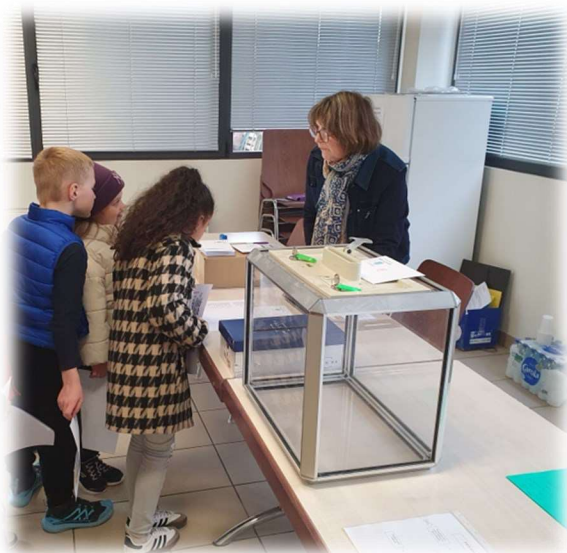
Un petit spectacle a terminé la journée.

Découverte d'un bureau de vote

A l'approche des élections municipales, Madame Frédérique Bluntzer a souhaité montrer à ses élèves le fonctionnement d'un bureau de vote.

Ainsi, pour comprendre les événements se déroulant dans le bureau de vote, les enfants ont pu eux-mêmes participer à un « mini vote » avec des candidats fictifs.

Certains d'entre eux qui ont accompagné leurs parents le jour des élections étaient fiers de raconter leur expérience.



Visites & sorties

Voyage à Paris

La classe de CM1 et CM2 du RPI Heimsbrunn Galfingue a effectué un séjour à Paris les 1^{er} et 2 juin. Les élèves ont vécu deux journées riches en découvertes culturelles et citoyennes. Le programme a débuté par la visite du musée du Louvre, où ils ont pu admirer plusieurs œuvres majeures du patrimoine français. Ils ont ensuite été accueillis à l'Assemblée nationale, avec un passage par la bibliothèque, et ont eu la chance de passer un quart d'heure dans l'hémicycle, moment fort qui leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions.

La découverte de Paris s'est poursuivie par une promenade sur l'esplanade du Trocadéro, suivie de la montée au premier étage de la tour Eiffel, offrant une vue imprenable sur la capitale. Enfin, une balade en bateau mouche sur la Seine a permis aux élèves d'admirer les grands monuments parisiens sous un autre angle.

Ce séjour n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien précieux de nombreux partenaires. Un grand merci aux municipalités, à l'APEGH, à l'ALAG, à Heimsloween, aux Amis de Sainte Anne.

Grâce à eux, les élèves ont pu vivre une expérience inoubliable, mêlant culture, histoire et citoyenneté.



A son tour la commune remercie le directeur du RPI, Monsieur Fender pour son engagement, son dynamisme et sa bienveillance auprès des élèves.

Au sein de nos écoles, il contribue largement à l'épanouissement des enfants.

Un remerciement particulier pour l'organisation du voyage à Paris ce qui a permis à ses élèves une formidable occasion de découvrir notre capitale et son patrimoine.

Cette fabuleuse expérience restera sans aucun doute un souvenir marquant pour les enfants. On ne peut qu'encourager la poursuite de tels projets.

Visites & sorties

Spectacle fin d'année

Félicitations pour le spectacle musical de fin d'année qui a été une totale réussite. C'est le fruit d'un travail conséquent avec les enfants : bravo pour les décors et les costumes réalisés, bravo pour le choix des chansons dont le répertoire avait du sens. Bravo aux enfants qui ont été de vrais artistes et qui nous ont procuré de la joie, de l'émotion grâce à leur enthousiasme.

Beau travail et merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Vivement l'année prochaine avec "la banque"!



Départ en retraite de Lise BERGER

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2025/2026 a été l'occasion de remercier Madame Lise Berger pour ses dix années d'enseignante à Galfingue avant de prendre une retraite bien méritée.

Appréciée des enfants et des parents d'élèves, elle a su apporter avec efficacité et bienveillance les bases pédagogiques et éducatives dans les classes qui lui ont été confiées.

Elle a reçu, à cette occasion des cadeaux des deux communes ainsi que des parents d'élèves et en particulier de la part de l'APEGH, sous la forme d'un carnet de photos souvenirs.

Nous lui souhaitons de belles années à profiter de ce nouveau temps libre.



... AU PÉRISCOLAIRE



Directrice : Mme Déborah GUGGISBERG
Les P'tits Lutins et la Grange des Lutins
Heimsbrunn-Galfingue
9 rue de Galfingue
68990 HEISMBRUNN
03.89.81.83.76
clsh.heimsbrunn@mouvement-rural.org

Les horaires d'ouverture :

◇ Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11 h 30 à 13 h 30 16 h 00 à 18 h 30
◇ Mercredi	8 h 00 à 18 h 30
◇ Pendant les vacances scolaires : (en alternance avec Morschwiller-le-Bas)	7 h 45 à 18 h 15

La directrice actuelle, **Madame Déborah Guggisberg** a su apporter un véritable vent de fraîcheur et de modernité à notre périscolaire.

Grâce à l'acquisition de nouveaux jouets et matériel pédagogique et au réaménagement des locaux, les enfants peuvent être accueillis dans un lieu fonctionnel et adapté à leur bien-être.



LE MOT DES ASSOCIATIONS Projet jeunesse



**Morschwiller-le-Bas,
Heimsbrunn,
Galfingue, Reiningue**

Les communes de Morschwiller-le-Bas, Galfingue, Reiningue et Heimsbrunn en collaboration avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace proposent tout au long de l'année des activités pour les jeunes de 11 à 17 ans. Déjà une année écoulée, et de nombreux jeunes participent aux activités ! Il y a eu des séjours, des sorties, des temps d'échange, et surtout, beaucoup de sourires.

Le programme de l'été est consultable sur notre site : www.galfingue.fr

Ce programme paraîtra entre chaque période de vacances scolaires.

Renseignements et inscriptions au près du nouvel animateur jeunesse Rayane TIFOUTI
au 06.36.06.03.02 ou à l'adresse suivante :

jeunesse.mgrh@fdcf-alsace.fr

<https://fdcfalsace.foyersruraux.org/morschwiller-le-bas-galfingue-reiningue-heimsbrunn/>

Grand succès pour notre kermesse des enfants !

Toute l'équipe de l'APEGH s'est à nouveau mobilisée pour organiser notre traditionnelle kermesse des enfants, un grand rendez-vous ouvert à tous que nous orchestrons avec toujours autant de joie depuis maintenant 8 ans. Pour la deuxième fois, les festivités se sont déroulées dans la cour de l'école de Galfingue ainsi que dans la cour du presbytère. Un cadre verdoyant et particulièrement apprécié des familles, offrant aux enfants de vastes espaces pour jouer, courir et profiter de l'ombre des arbres.

Cette édition a rencontré un très beau succès ! Nous avons eu le plaisir de rassembler de nombreuses associations de Galfingue et Heimsbrunn, venues proposer à nos côtés des animations variées tout au long de la matinée.

Du côté de Heimsbrunn, l'association des Arts Martiaux de Heimsbrunn (AMH) a proposé des petits combats et des initiations à l'aïkido. L'association Fotohüsli était également présente, tout comme l'association Vélo Passion Heimsbrunn (VPH) avec son parcours vélo, l'association Heimslloween avec son monstre et le stand d'objets mystérieux, sans oublier le chamboule-tout du Festival Pocardheim.

Les associations de Galfingue ont également largement contribué à la réussite de cette journée. La bibliothèque municipale a accueilli les visiteurs autour de la lecture, tandis qu'Elsasser Fascht proposait une activité de construction d'une tour en bois. L'amicale des sapeurs-pompiers a, quant à elle, permis aux enfants de s'initier à l'extinction d'un incendie grâce à une simulation ludique et pédagogique. Enfin, une équipe de mamans infirmières a sensibilisé les plus jeunes au lavage des mains avec de petites affichettes ludiques.

Pour régaler petits et grands, nos bénévoles ont assuré d'une main de maître la restauration et l'organisation générale. Les familles ont ainsi pu déguster les délicieux gâteaux confectionnés par les mamans, mais également nos tartes flambées, la grande nouveauté particulièrement appréciée cette année ! Le stand de barbe à papa, tenu avec brio par l'équipe d'animation des ados, le maquillage, les jeux et notre traditionnelle grande tombola ont complété cette magnifique matinée festive.

Un grand merci à tous nos bénévoles, aux ados, et aux associations partenaires qui ont permis d'offrir aux enfants ce très beau moment de partage et de complicité avant le départ en vacances d'été !



Elsasser Fascht

L'équipe de l'Association Elsasser Fascht tient à exprimer ses remerciements aux habitants de Galfingue et aux bénévoles qui ont contribué au succès de nos dernières manifestations.

Bourse aux Vêtements 07 et 08 Mars 2026 :

Vous avez été nombreux à avoir répondu présent pour cette première édition. Votre participation a fait de cet événement un succès.

Bûcher 04 Juillet 2026 :

Une fois de plus vous avez été nombreux à vous rassembler autour de notre traditionnel bûcher.

Merci pour votre présence chaleureuse et votre bonne humeur lors de ce moment de convivialité et de partage illuminé par les flammes.

Rien de tout cela ne serait possible sans votre fidélité et votre participation, le soutien de la municipalité et le dévouement des bénévoles.

Un immense merci à tous pour ces beaux moments de partage.
A très vite pour de nouvelles aventures au cœur de notre village !

Bel été à tous



LE MOT DES ASSOCIATIONS

Opération brioches 2026

Depuis plusieurs années maintenant, l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS d'ALSACE du Sundgau organise au mois de septembre dans les communes voisines une opération "brioches".

L'APBA du Sundgau gère un certain nombre d'établissements d'accueil pour enfants et adultes handicapés mentaux, tous situés à Dannemarie :

L'IME-IMPRO "Marie-Jeanne SIRLIN," l'ESAT "KAEMMERLEN" pour les travailleurs handicapés, la résidence "SAINT-JACQUES" (FATH), le service d'accueil de jour (SAJ) et la maison de retraite spécialisée (FASPHV).

Notre opération "brioches" annuelle dont le fonctionnement repose sur la solidarité et la générosité des bénévoles qui assurent la vente et des donateurs est une grande source de revenus.

L'année dernière, 9 184 brioches ont été vendues. Ces dons nous ont permis de mettre en place deux systèmes de climatisation Aérothermiques Air-Air pour deux salles communes de nos établissements recevant des personnes handicapées (Foyer d'hébergement et Service d'Accueil de Jour).

L'opération "Brioches 2026" aura lieu du mardi 08 septembre au dimanche 13 septembre 2026. Dans chaque localité, la distribution aura lieu durant ces journées à la convenance des équipes locales. Cette année nous avons pour ambition, grâce à vous, de financer les projets suivants :



Association des parents et amis d'enfants pour la défense des personnes handicapées mentales



Opération Brioches

6€ / brioche

Votre don servira à :

La rénovation des équipements éducatifs pour la prise en charge des personnes accueillies.



30A rue de Delle, 68210 DANNEMARIE ☎ 03.89.08.07.70
www.adapeipapillonsblancs.alsace

Conseil de Fabrique—Actions pour les enfants



Les rois mages représentés par un conte



Les rameaux et Pâques : avec une action pour St Vincent de Paul



Visite du clocher

Messe champêtre du 16 mai

Vu le temps automnal, nous avons trouvé refuge à la ferme chez Maurice. Le cadre forestier qu'il nous a pensé était exceptionnel. Nous étions une belle équipe à œuvrer pour la mise en place. La messe était animée ; participation des enfants sur le thème de la colombe de la paix et en musique par des accompagnements à la guitare et au clavier.

Nous remercions Maurice et Armande pour leur accueil chaleureux.



Conseil de Fabrique—Actions pour les enfants

Départ de Père MARTIN

A l'issue de la messe champêtre, Père Martin nous a annoncé son départ pour d'autres fonctions dans la paroisse de Illkirch-Graffenstaden au 1er septembre, après 6 années passées dans notre Communauté de Paroisses. Nous regrettons son départ. Il laisse des empreintes dans notre paroisse. Son enthousiasme a donné l'envie de faire, d'animer notre paroisse par les activités avec les enfants et autres. Il nous a toujours soutenu, était à l'écoute, proche des gens, avait un mot pour chacun. Son esprit d'ouverture rendait nos célébrations vivantes et joyeuses ; il n'hésitait pas à prendre sa guitare et chanter de sa belle voix.

Nous essaierons de continuer dans cette voie.

Nous lui exprimons toute notre reconnaissance et lui souhaitons bon vent dans sa nouvelle mission. Nous accueillerons notre nouveau Curé Père Pierre Hubert HAAG 39 ans, qui nous vient de Soultz et qui reprendra le flambeau.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Journée du patrimoine : Exposition photos et visite du clocher

Le samedi 19 septembre de 14h à 17h nous vous proposons une exposition photos et patrimoine au fond de notre église, avec en parallèle la visite du clocher par petits groupes dans le cadre des journées du patrimoine.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à partager un moment autour de l'histoire de notre village.

Contact : José Deck 06.85.77.10.27



Fête d'automne : reportée au dimanche 18 octobre 2026

La messe d'installation de notre nouveau Curé Pierre Hubert Haag aura lieu le 27 septembre à 10 h à la Basilique de Lutterbach. De ce fait nous reportons la date de notre fête d'automne qui était prévue ce même jour. Ce sera l'occasion de l'accueillir dans notre village et de faire connaissance. Il nous propose pour ceux qui le désirent, une messe communautaire unique à 10 h pour les 5 paroisses.

Nous poursuivrons par un buffet d'automne pour tous à 11 h 30 à la salle polyvalente. Nous diffuserons des informations complémentaires en temps voulu. Vous pouvez déjà vous réserver cette date. Au plaisir de se retrouver à partager un moment de convivialité.



Contes de Noël animés

Le samedi 05 décembre 2026 à 16 h à l'église, nous présenterons les contes de Noël avec animations musicales, des chants et un goûter, dans une ambiance chaleureuse.

Le Conseil de Fabrique,
Président André JELGER
Contacts activités enfants :
Régine Karrer 03.89.81.81.37
Braun 03.89.37.34.27

Marie-Thérèse



ALAG—Mot de la présidente

Chères Galfinguoises, chers Galfinguois,

L'été est désormais bien installé et, avec lui, une période propice aux retrouvailles, aux moments de détente et aux projets à venir.

Au nom de toute l'équipe de l'ALAG, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des bénévoles, des participants, des partenaires et des habitants qui contribuent, tout au long de l'année, à faire vivre notre association. Votre engagement, votre disponibilité et votre bonne humeur sont les ingrédients essentiels de la convivialité qui caractérise notre village.

Ces derniers mois ont été particulièrement riches en animations. Notre soirée Stand-up a rencontré un très beau succès. Les artistes ont su offrir au public un moment de rire, de bonne humeur et de partage dans une ambiance conviviale.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle soirée.

Notre Marche populaire a également rassemblé de nombreux marcheurs venus profiter des parcours, des paysages et de l'accueil chaleureux des bénévoles présents tout au long de la journée. Cet événement, devenu un rendez-vous apprécié, est avant tout une belle occasion de se retrouver et de faire découvrir notre village dans un esprit de convivialité. Un grand merci à tous les participants, aux bénévoles et à nos partenaires qui ont contribué à sa réussite.

Nos différentes sections continuent d'accueillir leurs adhérents dans une ambiance chaleureuse, que ce soit pour le sport, la lecture, la marche, la pétanque ou le tennis. Chacun peut y trouver une activité adaptée à ses envies et partager de beaux moments de rencontre.

La rentrée se prépare également avec notre **soirée d'inscription** aux activités le mercredi **26 août à 18h à la salle polyvalente.**

Ce sera l'occasion de découvrir nos sections, de rencontrer les responsables et, pourquoi pas, de rejoindre notre équipe de bénévoles. Quelques heures de votre temps suffisent parfois à faire une grande différence dans l'organisation de nos manifestations.

A ne pas rater :

À la rentrée, l'ALAG proposera une matinée de sensibilisation à la sécurité routière, spécialement destinée aux personnes de 65 ans et plus.

Rendez-vous le **mardi 9 septembre, de 8 h à 12 h à la salle polyvalente**. Cette action gratuite permettra aux participants de faire le point sur leurs connaissances et leurs pratiques grâce à trois ateliers :

- * un atelier **Code de la route** pour revoir les évolutions de la réglementation ;
- * un atelier **constat amiable** pour apprendre ou réviser les bons réflexes en cas d'accident ;
- * un **audit de conduite en boîte automatique**, encadré par des professionnels, afin d'évaluer sereinement ses habitudes de conduite.

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent par courriel à alag68990@gmail.com. Les places étant limitées, nous invitons les personnes intéressées à s'inscrire rapidement.

Nous vous donnons également rendez-vous pour nos prochains événements qui rythmeront la fin de l'année, notamment notre exposition artistique les 10 et 11 octobre ainsi que notre traditionnel Marché de Noël, toujours placé sous le signe du partage et de la convivialité.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, de belles vacances pour ceux qui en profitent, et surtout le plaisir de vous retrouver très prochainement lors des animations de l'ALAG.

Au plaisir de vous rencontrer,



BIBLIOTHÈQUE



A tous ceux qui aiment lire !

Notre bibliothèque continue d'assurer des permanences pendant les vacances scolaires !

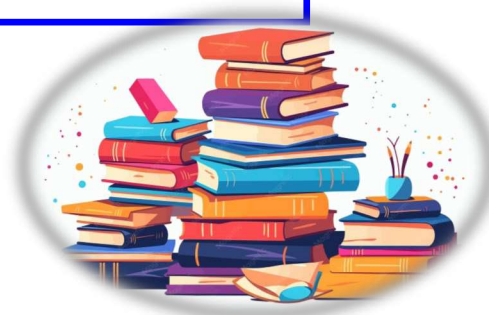
Pendant ce chaud mois d'août, nous assurons une permanence chaque vendredi de 16h à 18h.

Nous avons plusieurs milliers de livres pour tous les goûts : enfants (même petits), adolescents, adultes.

Profitez de la canicule pour lire tranquillement, à l'ombre !

Nous continuons aussi notre club lecture chaque dernier vendredi du mois, le prochain rendez-vous étant vendredi 28 août de 18h à 20h environ.

C'est un temps de partage sans contrainte des livres qu'on a aimés (ou pas), quel qu'en soient les auteurs ou les thèmes, dans le local de la bibliothèque, qui est située, comme vous le savez déjà, 11 rue du 25 novembre 1944.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE GALFINGUE

Nous vous souhaitons de très belles vacances, tout en sachant que vous avez la possibilité de donner votre sang

pendant cette période estivale, nous devons nous mobiliser car les stocks sont de plus en plus bas.

Nous constatons une baisse des dons et les malades sont de plus en plus nombreux.

Nous vous donnons **rendez vous** pour la prochaine collecte sur **Galfingue le 26 novembre 2026** qui sera suivi d'une collation élaborée et servie par les soins de notre amicale et le Président se fera un plaisir de vous offrir une surprise.

Le même jour il y aura un camion de M TA SANTE qui se trouvera sur le parking de la salle polyvalente et qui effectuera gratuitement des dépistages de cancers féminins.

Alors mobilisons nous pour prendre soin de notre santé et bien sûr sauver des vies grâce aux dons.

Le DON DE PLASMA est très important car on est tributaire à plus de 50 % des importations, le plasma est un élément vital pour l'élaboration de médicaments contre le cancer.

Nous vous informons que nous serons présents au marché de Noël en décembre.

La vente des **TULIPES A CŒUR** qui c'est déroulée du **26 au 28 mars 2026** a permis de vendre 196 bouquets et de récolter la somme de 1 567,10€ que l'on a reversée en totalité à l'IRHT, un grand merci à tous les villageois pour leur générosité.

Nous tenons à remercier la commune pour son soutien à notre cause, ainsi que la mise à disposition de la salle et la disponibilité du personnel de la commune.

Nous remercions toutes les personnes et surtout toute l'équipe de l'ADSG qui nous soutiennent toute l'année.

Nous vous donnons rendez vous les :

26 NOVEMBRE 2026 & 25 FÉVRIER 2027

Le Président de l'ADSG, Christian MOSSER



Passage de l'unité mobile M TA SANTÉ



Organismes de coordination
de professionnels de santé



M ta Santé à votre disposition



La Commune de Galfingue, en collaboration avec m2A, organise le passage de l'unité mobile au service des habitants le :

JEUDI 26 novembre 2026 de 9h à 17h.

La date a été volontairement choisie en coordination avec la journée organisée par l'Amicale de Donneurs de Sang.

En effet, les gestes de prévention à la santé et le don du sang sont en accord avec un souci de sensibilisation à la santé de tous.

L'unité mobile a pour objectif de se déplacer vers les habitants pour sensibiliser aux problèmes des cancers féminins en proposant des mammographies et des dépistages du cancer du col de l'utérus.

Si ces examens sont gratuits, un protocole de prise de rendez-vous sera nécessaire et un flyer sera distribué courant septembre pour le préciser.

Vous pouvez d'ores et déjà vous rendre sur le site : <https://mtasante.fr>



Les pompiers et les enfants de Galfingue

Les pompiers de Galfingue ont rencontré les enfants de l'école à deux reprises peu avant les vacances estivales :

- Visite de la caserne suivie d'une initiation aux gestes de premiers secours, le jeudi 18 juin, avec deux de nos sapeurs-pompiers, Sébastien et Lucille.



- Participation à la kermesse de l'école le samedi 4 juin au matin avec un petit parcours du « pompier », qui se terminait avec l'extinction d'un feu à l'aide d'une lance



Formations et promotions

Durant le premier semestre, 3 sapeurs-pompiers ont été promus au grade supérieur, après la validation de leurs formations respectives.



(De droite à gauche)

Michaël Kabuss

Formation de chef d'agrès sur les interventions « incendie »
Promu au grade d'adjudant

Damien Gauglin

Formation de chef d'agrès sur les interventions « diverses »
Promu au grade de sergent

Jérôme Reibel

Formation de chef d'équipe sur les interventions « incendie »
Promu au grade de caporal

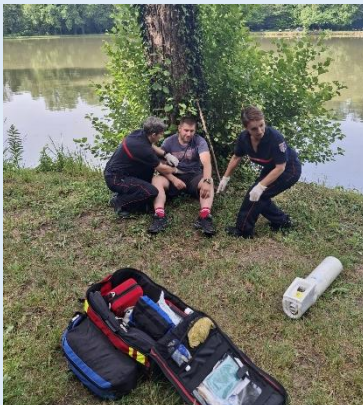
Nids de guêpes



Les sapeurs-pompiers de Galfingue réalisent les interventions pour les destructions de nids de guêpes ou de frelons.

En présence d'un nid, n'essayez pas de le traiter vous-même. Restez à distance, et **composez le 18**.

Nous vous contacterons et nous passerons en soirée sous 24h à 48h en moyenne. Il s'agit d'interventions considérées comme « non urgentes ».



Recrutement

Notre corps de sapeurs-pompiers recrute, n'hésitez pas à nous contacter, même si ce n'est que pour obtenir des informations.

Il existe différents types d'engagements possibles.



Téléphone : 06.32.47.16.37 Email : sebdupont90@gmail.com

Se rendre directement en **Mairie** qui vous redirigera